Groupe de travail « Mutation » du 1er octobre 2014 Déclaration liminaire

Ce groupe de travail se réunit alors même que les personnels subissent de plein fouet l'accélération des suppressions d'emplois et la dégradation de leurs conditions de vie au travail. Les actions menées lors des dernières CAP de mutation ont permis de débloquer la liste complémentaire du concours C mais cela ne suffira pas à combler les postes vacants qui demeurent dans toutes les catégories. C'est bien d'une politique de recrutement à hauteur des besoins que la DGFIP doit mener.

Cette situation est la résultante des politiques d'austérité budgétaire inscrite dans la MAP – Modernisation de l'action publique – et de son corolaire à la DGFIP, la démarche stratégique.
Il faut réduire les dépenses publiques et peu importe les conséquences sur l'exercice des missions et sur les personnels qui les exercent.
Et il faudrait aller encore plus loin, et différents rapports ou interventions de la ministre de la Fonction publique sur l'avenir du statut et des parcours professionnels sont éloquents : il faudrait aussi réduire les Droits et garanties des fonctionnaires qui seraient bloquants pour mettre en œuvre notamment la loi mobilité ou encore l'inter-ministérialité.

A la DGFIP nous aurions donc des règles de gestion trop favorables aux personnels. Car c'est bien de cela qu'il s'agit !! Alors que nous avons passé 4 ans depuis la mise en place des statuts particuliers à élaborer les nouvelles règles de gestion, vous nous proposez aujourd'hui de discuter de plusieurs fiches qui remettent en cause les règles déjà actées !!! Nous comprenons mieux maintenant pourquoi vous avez supprimé, sans aucune explication, le GT prévu le 15 septembre.

Pour la CGT, c'est inadmissible et nous avons un vrai problème de dialogue social, de non respect des personnels, de leurs représentants et des engagements pris !

- L'ancien DG et son adjoint aux ressources avaient affirmé que la DGFIP construisait ces nouvelles règles et qu'elles ne seraient pas remises en cause ! Les décisions actées dès 2011 ont même fait l'objet d'une plaquette envoyée aux agents ;
- Depuis, des évolutions ont été mises en œuvre chaque année et vous vous étiez engagés à poursuivre en ce sens jusqu'à l'élaboration des mouvements de 2015 avec le souci d'être lisibles, transparents et compris par les personnels. C'est en ce sens que nous avons travaillé et que vous deviez tenir le GT du 15 septembre afin de finaliser les règles de la cible à partir de l'expérience d'un mouvement 2014 quasiment unfié.

Alors, que faites vous aujourd'hui ?!...
Il a fallu beaucoup d'explications et de pédagogie pour que les agents s'approprient ces nouvelles règles et les changements qu'ils occasionnent.
La CGT ne peut accepter les modifications que vous présentez :

- **Fiche 1** en remettant en cause les missions/structures actées en 2011 : non respect des métiers en remettant la polyvalence assiette/recouvrement, maintien d'affectation EDR au « profil » par le seul directeur local, etc. ;
- **Fiche 4** en modifiant la règle en cas de suppressions d'emploi sans présenter de bilan objectif ; et vous remettez en place l'usine à gaz existant dans la FF alors que nous avions ensemble mesuré ses inconvénients !
- **Fiche 5** en jetant d'un revers de main la règle de l'ancienneté administrative. Et vos propositions sont un véritable leurre, vous déshabillez Paul pour habiller Pierre et ne réglez absolument rien !

Montreuil, le 13 octobre 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
dgfip@cgt.fr
www.financespubliques.cgt.fr
Tél. : 01.55.82.80.80

Pour rappel, la CGT a revendiqué dans le cadre des règles de rapprochement une priorité à la RAN (sur le dernier emploi vacant de la mission/structure) afin d'éviter de multiplier les affectations ALD. Et aujourd'hui vous proposez de nouvelles affectations ALD !
Nous ne sommes même pas encore dans le mouvement unifié pour toutes les catégories que vous revenez sur des décisions de façon arbitraire.

Pour la CGT ces nouvelles règles devaient encore être discutées avant les mouvements de 2015 sur certains points qui suscitent encore des questions :

- La question des RI entre plusieurs directions d'un même département ;
- Le mouvement complémentaire notamment pour les informaticiens ;
- L'affectation des ALD au niveau local ;
- L'affectation des Agents administratifs stagiaires ;
- L'affectation des contractuels handicapés au regard de la règle de priorité (nous devions en rediscuter et nous avons eu vent d'une expérimentation de télétravail dans une direction) ;
- Les règles en cas de transfert ou de suppression de service, dans une même direction ou d'une direction à une autre (exemple : transfert d'une BDV vers une DIRCOFI comme annoncé dans le 72 et le 61) ;

Et pour la CGT nous devions encore discuter de la mise en œuvre de revendications fortes que nous portons depuis le début :

1. Une affectation plus fine dès la CAPN :
   - Sur le département – et la RAN au sens de la commune ; nous renouvelons d'ailleurs notre demande de rediscuter du découpage des RAN ;
   - Sur une mission/structure qui garantisse : la séparation assiette/gestion et recouvrement, des affectations sur les pôles de direction, ou encore sur une structure Domaine (à voir ce dernier point avec la fiche 6) ;
2. Un classement à l'ancienneté administrative avec une bonification à l'ancienneté de la demande qui prenait en compte les règles de la FGP et des DOM de la FF (durée de la séparation des originaires). Vous n'avez repris qu'en partie cette revendication mais il est nécessaire d'avoir une fiche avant l'instruction avec sa déclinaison pratique.
3. La déclinaison, des règles et principes définis au niveau de la CAPN, à l'identique au niveau des CAPL, alors même que nous constatons l'augmentation de dérives par le biais des détachements, des ALD et des postes à profil.

Pour la CGT, vous ne pouvez pas revenir en arrière sur des règles et surtout sur des principes forts déjà actés avec le seul objectif de laisser des marges de manœuvre aux directions locales dans un contexte de suppressions d'emploi. Les agents n'ont pas à en subir les conséquences !
Les nouvelles règles unifiées doivent pouvoir s'appliquer sur au moins un ou deux mouvements et le moment venu nous tirerons un bilan et examinerons si des évolutions sont à faire.

Sur la méthode et afin de ne pas reproduire les mêmes pratiques que l'an passé, nous souhaiterions se revoir avec l'instruction écrite et unique pour toutes les catégories. Cela permettra de préciser ou clarifier certains points (cf page 31 fait générateur du RE par exemple).
Pour la CGT c'est l'occasion aussi de vous rappeler l'urgence de discuter et de finaliser le guide de fonctionnement des CAPN et CCP pour le prochain mandat. Cela devra permettre de préciser les moyens, documents, droits à disposition des élus et la question des remboursements de frais (GT du 10 octobre).

En conclusion, pour la CGT, il est essentiel de savoir, dès maintenant, si vos fiches sont encore à discuter où si vous voulez passez en force, ce qui serait une remise en cause des principes définis au début de nos discussions en 2011 et de tous les engagements pris envers les agents !
A vous entendre, la discussion est donc bien ouverte et nous espérons être entendus.
Sinon, ce serait un signe déplorable, alors même que nous sommes dans la campagne des élections professionnelles de la DGFIP, où des milliers d'agents sont appelés aux urnes pour élire notamment leurs représentants dans les CAPN qui siègeront sur les différents actes de gestion dont les mutations et 1ères affectations.